



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 octobre 2015
Français
Original : anglais

Premier rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015)

I. Introduction

1. Au paragraphe 7 de sa résolution 2233 (2015), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle était chargée. Le présent rapport fait le point de la situation, ainsi que des activités menées par les organismes des Nations Unies en Iraq depuis la publication de mon rapport en date du 13 juillet 2015 (S/2015/530).

II. Résumé des principaux faits politiques récents concernant l'Iraq

A. Évolution de la situation intérieure

2. Au cours de la période considérée, le Gouvernement iraquien a commencé à mettre en œuvre un vaste éventail de réformes visant à renforcer les institutions démocratiques et remédier aux problèmes économiques et budgétaires par le renforcement des institutions étatiques, la réduction des dépenses publiques, la lutte contre la corruption et la mise en train de réformes économiques. Les dirigeants irakiens ont également poursuivi leurs consultations et leurs efforts de promotion des initiatives en faveur de la réconciliation nationale à différents niveaux et se sont employés à convaincre certains dirigeants sunnites de participer à la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Dans la région du Kurdistan iraquien, le Président, Massoud Barzani, étant arrivé au terme de son mandat, les partis politiques se sont engagés dans des négociations intensives en vue de parvenir à un accord sur le mandat et les pouvoirs présidentiels, tout en poursuivant la rédaction d'une constitution pour la région.

3. Les partenaires engagés dans la coalition internationale contre l'EIIL continuent d'apporter leur soutien au Gouvernement iraquien dans sa lutte contre ce groupe terroriste. Aucune des parties n'a enregistré de nets progrès au cours de la période considérée. L'EIIL contrôle toujours de vastes pans du territoire dans l'ouest et le nord du pays, où il continue de faire des victimes parmi les civils, de provoquer des déplacements massifs de population et de perpétrer des violations



systématiques des droits de l'homme qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

B. Situation politique

4. En juillet, alors que le pays était en proie à des chaleurs records et connaissait des coupures de courant à répétition, des manifestations populaires ont eu lieu à Bagdad et dans les provinces du sud du pays pour protester contre la mauvaise qualité des services publics. Au début du mois d'août, ces manifestations ont pris une nouvelle ampleur. Les manifestants se réunissaient chaque vendredi et, sous la houlette de groupes de la société civile et de jeunes, demandaient de meilleurs services publics, une meilleure administration des affaires publiques et la fin de la corruption et de la gabegie. La mobilisation en faveur des réformes s'est encore renforcée quand, le 7 août, le grand ayatollah, Ali al-Sistani, a exhorté le Premier Ministre, Haider al-Abadi, à prendre des mesures énergiques contre la corruption, à améliorer l'efficacité de l'administration, à réduire les dépenses publiques et à donner le nom des hauts responsables qui font obstacle aux réformes.

5. Le 9 août, le Premier Ministre a annoncé un plan de réforme visant à satisfaire aux besoins économiques et sociaux du pays, à lutter contre la corruption et à renforcer les institutions démocratiques. Le plan prévoyait de resserrer le Gouvernement pour réduire les dépenses publiques et améliorer l'efficacité de l'État, moyennant la suppression des postes de vice-président et de vice-premier ministre et de plusieurs postes de haut fonctionnaire ministériel, la réduction du traitement et des services de protection de ces fonctionnaires et la réforme de la justice. Il a été adopté à l'unanimité par le Conseil des ministres, quelques heures à peine après l'annonce du Premier Ministre. Le 11 août, le Conseil des représentants a adopté à l'unanimité le premier train de réformes présenté par le Premier Ministre, ainsi que son propre catalogue de réformes destiné à compléter les mesures de l'exécutif. Le Conseil a en outre indiqué que les réformes devaient être conformes à la Constitution et à la législation irakiennes.

6. Après l'adoption des réformes par le Conseil des représentants, le Premier Ministre a commencé à réduire la taille du Gouvernement. Le 16 août, il a ordonné la suppression immédiate des postes de vice-premier ministre, la réduction du nombre de portefeuilles de 34 à 22 et la dissolution des Ministères des droits de l'homme, de la condition féminine et des travaux publics. Il a également ordonné la fusion des ministères chargés de fonctions proches : le Ministère de la science et des technologies a ainsi fusionné avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le Ministère de l'environnement avec celui de la santé, le Ministère des communes et des travaux publics avec celui du logement, et le Ministère du tourisme et des antiquités avec celui de la culture. Le 20 août, le Premier Ministre a annoncé une réduction de 90 % du nombre d'agents de protection des responsables gouvernementaux. Le 9 septembre, il a annoncé que 123 hauts fonctionnaires quitteraient leur poste pour prendre leur retraite ou exercer d'autres fonctions dans l'administration.

7. Le Premier Ministre a également pris des mesures pour officialiser la suppression des postes de vice-président. Le 20 août, il a fait interrompre le versement du traitement des intéressés. Le 15 septembre, le Conseil des ministres a soumis au Conseil des représentants un projet de loi portant suppression desdits

postes. Les trois vice-présidents ont déclaré publiquement qu'ils jugeaient inconstitutionnelle la suppression de leur poste.

8. Le Gouvernement a pris des mesures permettant l'ouverture d'enquêtes sur les allégations de corruption touchant des responsables politiques. Le 15 août, la présidence du Conseil des représentants a fait état des poursuites engagées contre des fonctionnaires des Ministères de la défense et du commerce accusés de corruption dans la passation de marchés d'armement. La veille, le Président de la Commission pour l'intégrité, Hassan al-Yassiri, avait annoncé que les personnes visées par des enquêtes dans des affaires de corruption faisaient désormais l'objet de mesures d'interdiction de voyager.

9. Le 9 septembre, dans le cadre des efforts nationaux de réduction des dépenses publiques, le Premier Ministre a entériné la baisse des traitements et des pensions de retraite des conseillers et hauts fonctionnaires travaillant dans les ministères et les cabinets des trois présidents. Le 25 août, afin de diversifier les sources de recettes publiques face à la baisse des cours mondiaux du pétrole, le Conseil des ministres a décidé d'allouer 5 billions de dinars irakiens (soit 4 milliards de dollars des États-Unis) à la relance de l'agriculture, de l'industrie et du secteur du logement, à la promotion de l'investissement et à la création d'emplois. Il a également alloué des fonds au Ministère de l'électricité afin d'améliorer l'approvisionnement en combustible des centrales électriques en vue de remédier à la crise actuelle.

10. Des changements ont également eu lieu à la tête des provinces, sur fond de manifestations locales en faveur de meilleurs services publics et d'un État plus efficace. Le 28 août, le Gouverneur de la province de Mouthanna, Ibrahim al-Miyali, et celui de la province de Qadissiya, Ammar al-Midani, ont démissionné après des manifestations demandant leur départ. Le 14 septembre, le Conseil provincial de Mouthanna a élu Gouverneur Falah al-Zayadi (Coalition pour l'état de droit). Le 17 septembre, le Président, Fuad Masum, a publié un décret entérinant l'élection de Luay al-Yassiri (Coalition pour l'état de droit) au poste de gouverneur de la province de Najaf après que le tribunal administratif provincial eut rejeté, le 24 août, le recours formé par l'ancien Gouverneur contre sa destitution pour malversations financières. Le 5 octobre, le Conseil provincial de Ninive a élu Gouverneur Nawfal Hamady Sultan al-A'akoob en remplacement d'Atheel al-Nujaifi, dont la destitution par le Parlement a été validée par le tribunal administratif de Ninive le 28 août.

11. Le législateur a également adopté des lois visant à renforcer l'application du principe de responsabilité et la transparence dans la gestion des affaires publiques et a, dans la même logique, ouvert des enquêtes publiques sur la chute de Ramadi et celle de Mossoul. Le 16 août, le Premier Ministre a annoncé qu'il demanderait que les commandants militaires dont la commission d'enquête parlementaire aura établi qu'ils ont abandonné leurs positions à Ramadi soient traduits devant un tribunal militaire. Le 17 août, le Conseil des représentants a décidé à l'issue d'un vote de transmettre le rapport de la commission d'enquête sur la chute de Mossoul au Procureur général. Le 27 août, le Conseil des représentants a adopté à l'unanimité une loi sur les partis politiques visant à renforcer la transparence du fonctionnement des partis.

12. Au cours de la période considérée, les instances dirigeantes irakiennes ont pris de nouvelles mesures visant à relancer le processus de réconciliation nationale. Le 4 juillet, la Commission des dotations religieuses du Conseil des représentants a

lancé une initiative en faveur de la réconciliation nationale dans un texte intitulé « Document du ramadan », qui vient compléter les objectifs énoncés dans l'accord politique national et le programme ministériel. Cette initiative vise principalement à permettre à toutes les parties intéressées (représentants de l'État et des institutions religieuses, responsables locaux, journalistes) de promouvoir les principes de la réconciliation nationale. Début juillet, le Comité de mise en œuvre et de suivi de la réconciliation nationale, qui relève du Cabinet du Premier Ministre, a communiqué aux trois présidences son plan d'action intitulé « Document de Bagdad », dont l'objectif est d'obtenir que toutes les parties, tant en Iraq qu'à l'extérieur du pays, y compris les groupes restant en dehors du jeu politique, s'engagent à soutenir un processus de réconciliation nationale ouvert à tous. Le 23 août, le Premier Ministre a publié un décret portant création d'un comité et de sous-comités chargés d'œuvrer à la réconciliation nationale dans la région de Bagdad, qui devront pour ce faire consigner les atteintes aux droits de l'homme, répondre aux doléances des particuliers, régler les différends communautaires et, en mettant en place des instances de communication, s'enquérir des préoccupations des habitants et promouvoir la réconciliation entre communautés. Les 5 et 18 septembre, le Comité de mise en œuvre et de suivi de la réconciliation nationale a tenu des consultations avec les habitants et les responsables locaux afin de cerner leurs principaux problèmes. Par ailleurs, Iyad Allaoui, le Cabinet du Président, l'Association des savants musulmans et le Parti communiste iraquien ont également annoncé des initiatives en faveur d'un vaste processus de réconciliation ouvert à toutes les parties.

13. Parallèlement, les responsables politiques sunnites du pays ont aussi multiplié les initiatives en faveur de la réconciliation nationale à divers niveaux. Pour favoriser la réconciliation entre communautés et parvenir à une représentation politique équilibrée dans les provinces à population mixte, le Président du Parlement, Salim al-Jubouri, s'est entretenu avec le dirigeant de l'organisation Badr, Hadi al-Ameri, au sujet d'un projet de loi sur la coexistence pacifique dans la province de Diyala. Le 19 août, une conférence sur la libération de la province d'Anbar a été organisée à Bagdad sous l'égide du Président du Parlement dans le cadre des efforts de mobilisation des sunnites au service de la lutte contre l'EIIL et de la préparation de la période qui suivra la libération de la province. En vue de renforcer l'unité des dirigeants sunnites, y compris ceux qui ne participent pas au jeu politique, le Cabinet du Président du Parlement a présenté début août aux parlementaires appartenant à la Coalition des forces irakiennes un plan de réconciliation nationale intitulé « Une perspective sunnite pour l'État iraquien ». Le 30 août, le Conseil des donations sunnites a organisé une conférence sur la lutte contre la violence et l'extrémisme, à laquelle ont notamment participé des responsables politiques, des chefs tribaux, des responsables locaux et des intellectuels. Dans leur déclaration finale, les participants à la conférence ont appelé à l'unité des musulmans et au rejet du sectarisme.

14. Une grande partie des lois qui permettraient de favoriser la réconciliation nationale n'ont toutefois pas encore été votées par le Parlement. Le vote sur la loi relative à la garde nationale a été reporté au 30 août puis au 7 septembre en raison de désaccords entre groupes parlementaires. Par ailleurs, aucun progrès n'a été accompli en vue de l'adoption de la loi d'amnistie générale depuis son examen en première lecture le 5 juillet. Le 25 juillet, la Commission pour la réconciliation nationale du Conseil des représentants a scindé en deux projets de loi distincts la loi

relative à la justice, à l'application du principe de responsabilité et à l'interdiction du parti Baas. Le Conseil des représentants a achevé le 30 juillet l'examen en première lecture du projet de loi portant interdiction du parti Baas, des entités et partis dissous, de la discrimination raciale, des activités terroristes et du *takfir* (accusation d'apostasie), mais n'a voté aucune loi corrigeant les mesures de débaassification. Le 15 septembre, le Conseil des ministres a décidé de retirer et de réexaminer tous les projets de loi présentés au Conseil des représentants par le Gouvernement précédent, soit au total quelque 80 textes, dont le projet de loi relatif à la loi antiterroriste de 2005.

15. Le mandat présidentiel de Massoud Barzani prenant fin le 19 août, les partis politiques de la région du Kurdistan ont tenu huit séries de discussions sur la question du mandat présidentiel entre le 18 août et le 8 octobre. Le Parti démocratique kurde du Président Barzani est favorable à une prolongation du mandat présidentiel, au maintien des pouvoirs actuels et à une élection au suffrage direct, tandis que le Mouvement Gorran, l'Union patriotique du Kurdistan, l'Union islamique du Kurdistan et le Groupe islamique du Kurdistan proposent que le Président soit élu par le Parlement régional. Les discussions étaient toujours en cours au moment de l'établissement du présent rapport.

16. Le 19 août, la Commission constituante de la région du Kurdistan a demandé officiellement au Parlement régional la prorogation de son mandat, après avoir tenu des consultations pendant quatre-vingt-dix jours et adopté 74 articles du projet de Constitution régionale. Les membres turkmènes et chrétiens assyriens de la Commission (qui compte 20 membres) ont continué de refuser d'y siéger, celle-ci ayant rejeté leurs propositions sur les minorités.

17. Au cours de la période considérée, les divergences de vues ont persisté entre Bagdad et Erbil au sujet de la mise en œuvre de l'accord du 2 décembre 2014 sur les exportations de ressources énergétiques et le partage des recettes. En juillet, le Gouvernement régional du Kurdistan a demandé l'élaboration d'un nouvel accord qui permette de mieux répondre aux besoins des deux parties. À la suite de cette demande, le Ministre fédéral des hydrocarbures, Adel Abdul Mahdi, a rencontré le Président Barzani à Erbil le 26 juillet pour tenter de trouver un terrain d'entente. À Bagdad comme à Erbil, les dirigeants politiques ont déclaré qu'ils restaient attachés au dialogue politique pour régler leurs différends.

C. Situation sur le plan de la sécurité

18. La situation sur le plan de la sécurité en Iraq est demeurée très instable tout au long de la période considérée. Les conflits et la violence armée ont été essentiellement concentrés dans les zones disputées des provinces d'Anbar, de Ninive et de Salah el-Din. Le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan ont continué de mener des opérations militaires visant à consolider les gains territoriaux réalisés aux dépens de l'EIIL et à lui reprendre progressivement de nouvelles zones avec l'appui accru de la coalition internationale.

19. Dans la province d'Anbar, à la faveur des frappes aériennes menées par la coalition internationale, les Forces de sécurité irakiennes, les Forces de mobilisation populaires et les groupes qui leur sont affiliés ont lancé des opérations militaires pour déloger l'EIIL de ses bastions et sanctuaires, principalement à Ramadi, Fallouja, Garma et Hit et dans leurs environs. Les forces de la province

participant aux opérations visant à reprendre Ramadi, conquise par l'État islamique à la mi-mai, ont reçu le renfort de 6 000 membres de tribus sunnites ayant suivi une instruction militaire en juillet. Un premier contingent de 1 000 soldats issus de cette formation a été déployé sur le front fin juillet pour prendre part à l'offensive gouvernementale contre l'EIL. Parallèlement, les forces gouvernementales ont conservé le contrôle de la ville de Haditha et du barrage de Haditha, lequel revêt une grande importance stratégique. En dépit des attaques lancées quotidiennement par l'EIL contre les Forces de sécurité irakiennes à Bagdad, les forces gouvernementales et leurs groupes affiliés ont conservé le contrôle de la ville. Le Ministère de l'intérieur a annoncé le 16 juillet la fermeture du point d'entrée de Treibel, à la frontière entre l'Anbar et la Jordanie, où l'EIL prélevait une taxe sur tous les camions qui pénétraient dans la province et la quittaient, afin de le priver d'une importante source de revenu.

20. Dans la province de Salah el-Din, les Forces de sécurité irakiennes et les Forces de mobilisation populaires ont conservé le contrôle de Tikrit et de ses environs. Pendant toute la période considérée, les affrontements armés entre les forces gouvernementales et leurs groupes affiliés et l'EIL se sont poursuivis, notamment à Samarra, Tikrit et Baiji. Entre le 1^{er} juillet et le 12 septembre, l'EIL a mené 27 attaques-suicides à la voiture piégée à Baiji, ce qui a causé des pertes importantes parmi les combattants. Les forces gouvernementales et l'EIL ont continué de s'affronter autour de la raffinerie de Baiji, qui est toujours sous le contrôle du second.

21. Les forces peshmerga, appuyées par les Forces de mobilisation populaires et les moyens aériens de la coalition internationale, ont continué de maintenir la pression sur les positions de l'EIL à Sinjar et dans la province de Ninive. Le 11 septembre, soutenues par les Forces de mobilisation populaires, elles ont repris à l'EIL 11 villages des alentours de Daqouq, au sud de Kirkouk, puis, le 30 septembre, 12 villages situés à l'ouest de Kirkouk. Elles ont gardé le contrôle des zones reconquises, où se trouvent notamment le gisement pétrolier de Khabbaz, des infrastructures importantes et des carrefours routiers.

22. Bagdad a continué d'être touchée presque chaque jour par des violences et des actes terroristes. L'attaque la plus meurtrière a eu lieu le 13 août, lorsqu'une bombe a explosé dans un marché de Jamila, dans l'est de Bagdad, faisant au moins 45 morts et 72 blessés parmi les civils. On a constaté une recrudescence des attaques à la voiture piégée au cours de la période considérée, 52 attentats de ce type ayant fait au total 43 morts et 68 blessés parmi les civils. Presque chaque jour, on a continué à découvrir des corps de personnes non identifiées dans la ville et ses environs. Dans de nombreux cas, le mode d'exécution laissait penser que la personne avait été tuée pour des raisons religieuses ou politiques. Des enlèvements ont également continué d'avoir lieu partout dans la ville. Le 2 août, 10 Palestiniens ont été enlevés dans l'est de Bagdad. Le 2 septembre, 18 travailleurs turcs auraient été enlevés par un groupe armé dans l'est de Bagdad et libérés plusieurs semaines plus tard. Le 9 septembre, le Vice-Ministre de la justice par intérim, un haut fonctionnaire du Ministère de la justice et quatre agents de sécurité ont été enlevés dans le nord-est de Bagdad. Les agents de sécurité auraient par la suite été libérés.

D. Évolution de la situation aux niveaux régional et international

23. Pendant la période considérée, le Gouvernement iraquien a continué de resserrer ses relations avec les pays voisins, les autres pays de la région et la communauté internationale dans son ensemble. Des délégations gouvernementales de haut niveau se sont rendues en visite officielle en Égypte, en Jordanie, au Koweït, en République islamique d'Iran et en Turquie afin de renforcer encore la coopération dans la lutte contre l'EIIL, solliciter de l'aide pour améliorer la situation économique et humanitaire, promouvoir le processus de réconciliation nationale et demander un soutien au programme de réformes du Gouvernement. À la même époque, le 14 juillet, était signé le Plan d'action global commun, qui a pour objet de garantir la finalité pacifique du programme nucléaire iranien. Les dirigeants politiques irakiens se sont félicités de cet accord et ont déclaré que sa mise en œuvre intégrale contribuerait à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Le nouvel Ambassadeur d'Iraq en République islamique d'Iran, Rageh al-Musawi, a pris ses fonctions à Téhéran début juillet.

24. L'Iraq a poursuivi ses efforts de normalisation de ses relations avec les États membres du Conseil de coopération du Golfe. Le 22 juillet, lors d'une rencontre avec son homologue iraquien, le Ministre koweïtien des affaires étrangères, Cheik Sabah al-Khalid al-Hamad al-Sabah, a réaffirmé que le Gouvernement du Koweït était déterminé à renforcer ses relations bilatérales avec l'Iraq. L'Arabie saoudite a réaffirmé son intention de rouvrir son ambassade à Bagdad et d'ouvrir un consulat à Erbil. L'Iraq a nommé son nouvel Ambassadeur en Arabie saoudite le 20 septembre. Les relations entre l'Iraq et le Qatar se sont tendues après que le Qatar a décidé d'accueillir une réunion de dirigeants sunnites irakiens à Doha les 2 et 3 septembre dans le but de les encourager à participer au processus de réconciliation nationale mené par Bagdad. Dans une déclaration faite le 6 septembre, le Ministre iraquien des affaires étrangères a indiqué qu'il n'avait pas été consulté par le Gouvernement qatarien et rappelé que la souveraineté de l'Iraq devait être respectée. Le 11 septembre, le Qatar a annoncé la nomination d'un nouvel Ambassadeur résident en Iraq, dans la perspective de la réouverture prochaine de son ambassade à Bagdad. Le Ministre des affaires étrangères iraquien, Ibrahim al-Jaafari, a jugé cette annonce positive.

25. Après l'attentat-suicide perpétré le 22 juillet à Suruç (Turquie) et revendiqué par l'EIIL, et l'assassinat de deux policiers turcs à Ceylanpinar (Turquie) revendiqué par le Parti des travailleurs du Kurdistan, le Gouvernement turc a annoncé le 25 juillet qu'en réaction à ces attaques terroristes, il avait mené des frappes aériennes contre l'EIIL en Syrie et le Parti des travailleurs du Kurdistan dans le nord de l'Iraq. Le même jour, le Premier Ministre et le Président turcs se sont entretenus le premier avec le Président Barzani et le second avec le Président Masum au sujet de ces opérations antiterroristes. Le 27 juillet, le Ministre turc des affaires étrangères a déclaré que les frappes aériennes visant la Syrie menées par son pays se faisaient dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies et que la Turquie prenait grand soin de ne pas causer de pertes civiles.

26. Le 1^{er} août, le Premier Ministre a demandé au Gouvernement turc de respecter la souveraineté de l'Iraq et, le 5 août, le Ministre des affaires étrangères a indiqué que le Gouvernement iraquien n'avait pas autorisé la Turquie à mener des frappes

aériennes sur son territoire. Dans une déclaration faite le 13 septembre, le Ministère iraquien des affaires étrangères a condamné toutes les attaques terroristes perpétrées contre les civils et fonctionnaires turcs, mais a déclaré que toute incursion sur le territoire iraquien constituait une violation de la souveraineté du pays. Le Gouvernement régional du Kurdistan a demandé l'arrêt des hostilités et appelé à la poursuite du processus de paix.

27. La communauté internationale a continué de collaborer avec l'Iraq à l'élaboration d'une politique de lutte contre l'extrémisme violent. Le Ministre des affaires étrangères, ainsi que le Vice-Secrétaire général de l'ONU et mon Représentant spécial, ont participé à la Conférence internationale sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient qui s'est tenue à Paris le 8 septembre et qui a réuni les représentants de 56 pays et de 11 organisations internationales et régionales. Les participants à la Conférence ont adopté le Plan d'action de Paris, document destiné à guider les initiatives engagées par la communauté internationale pour protéger les populations ciblées et menacées pour des raisons ethniques ou religieuses en Iraq et en Syrie par l'EIIL et d'autres organisations terroristes.

28. La situation en Iraq et la lutte contre le terrorisme ont également été le sujet des discussions qui se sont tenues le 13 septembre lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de la cent quarante-quatrième session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes. Parallèlement, la Coalition internationale contre l'EIIL a continué d'étudier les moyens d'appuyer le Gouvernement iraquien. Le 30 juillet, elle s'est réunie en groupe restreint à Québec (Canada) en présence du Ministre des affaires étrangères et de mon Représentant spécial. Les partenaires de la coalition ont souligné que la stabilisation du pays et la réconciliation nationale étaient intimement liées et se sont félicités des efforts déployés par l'ONU pour stabiliser l'Iraq, notamment de la création par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) du Mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate de l'Iraq.

29. Fin septembre, le Premier Ministre a indiqué que le Gouvernement iraquien échangeait avec la Fédération de Russie, la République arabe syrienne, la République islamique d'Iran et d'autres pays des renseignements utiles pour la lutte contre l'EIIL et qu'il espérait que les différents pays et coalitions apportant leur soutien à l'Iraq agiraient en étroite concertation.

III. Bilan des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

30. Au cours de la période considérée, la MANUI a continué d'œuvrer en partenariat étroit avec le Gouvernement iraquien à l'ouverture du dialogue politique et au renforcement du mode de gouvernance. Mon Représentant spécial s'est entretenu avec divers interlocuteurs pour suivre l'application de l'accord politique national et du programme ministériel, y compris les efforts entrepris pour faire progresser l'exécution du programme de réconciliation nationale.

31. Mon Représentant spécial et mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques se sont également rendus à de nombreuses reprises dans la région du Kurdistan afin d'exhorter leurs interlocuteurs kurdes à sortir de l'impasse au sujet de la présidence de la région et d'appuyer le dialogue avec le Gouvernement fédéral concernant les exportations d'énergie et le partage des recettes.

32. Le 7 septembre, la MANUI et le Cabinet du Premier Ministre ont organisé ensemble à Bagdad un colloque sur le thème de la décentralisation comme facteur de réconciliation nationale. Plus de 120 responsables des pouvoirs publics et personnalités de la société civile ont assisté à cet événement. Ils ont réfléchi à la manière dont la décentralisation des pouvoirs pouvait concourir à la réconciliation nationale en Iraq et procédé à un échange de vues sur le fédéralisme. En collaboration avec le Comité de mise en œuvre et de suivi de la réconciliation nationale, la MANUI a organisé, le 16 septembre, une conférence sur le rôle que les leaders d'opinion pouvaient jouer dans la réconciliation des différentes communautés et la conciliation politique. Plus de 100 personnalités de premier plan du secteur des médias, du monde universitaire et de la société civile y ont participé. Les recommandations adoptées portent notamment sur les stratégies médias de promotion de la réconciliation sociale et culturelle et sur les moyens dont les leaders d'opinion peuvent se servir pour œuvrer à la réconciliation de la nation et de la société. À cette occasion, un comité spécial a été créé. Composé de participants à la Conférence, il est chargé de suivre la mise en œuvre des recommandations. Par ailleurs, le 19 août, la MANUI a mené dans la province de Diyala une mission conjointe avec le Comité de mise en œuvre et de suivi de la réconciliation nationale, qui relève du Premier Ministre, afin d'examiner les objectifs de réconciliation nationale et intercommunautaire avec les autorités, les responsables locaux et les déplacés revenus dans la province.

33. Mon Représentant spécial s'est également assuré le concours de représentants d'États voisins de l'Iraq et d'autres États de la région pour apporter le soutien et la coopération nécessaires au Gouvernement iraquien. Il s'est rendu en Jordanie les 14 et 15 juillet et en Turquie le 18 septembre. À l'invitation du Gouvernement du Qatar, il s'est joint au Ministre qatarien des affaires étrangères et a, les 4 et 5 septembre, pris la parole lors d'une série de réunions entre chefs sunnites irakiens portant sur les moyens de faire adhérer l'ensemble de la communauté sunnite au processus de réconciliation nationale en Iraq. À cette occasion, il a insisté sur plusieurs points essentiels : il a instamment invité les participants à appuyer l'unité de l'Iraq et le processus de réconciliation nationale, à respecter la Constitution et le processus politique et à rejeter catégoriquement le terrorisme et l'EIL, entre autres organisations.

34. Mon Représentant spécial a aussi eu des contacts directs avec les populations minoritaires d'Iraq afin d'étudier les moyens de mieux protéger et promouvoir leurs droits. Il a ainsi rencontré le chef spirituel des sabéens-mandéens, Cheik Sattar Jabbar al-Hillo, et le chef spirituel des yézidis, Baba Cheik, au temple de Lalech, dans le district de Cheikhan (province de Dohouk). En préparation de la Conférence internationale sur les victimes de violences religieuses et ethniques au Moyen-Orient, qui s'est tenue le 8 septembre à Paris, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a participé à une session de réflexion organisée par le Département des affaires politiques et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le thème des victimes de

violences religieuses et ethniques au Moyen-Orient. Cette session s'est déroulée à Paris du 20 au 22 juillet.

35. La MANUI a poursuivi les activités de promotion des droits de la femme qu'elle mène en Iraq à l'appui de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. En association avec le Ministère fédéral de la condition féminine et le Conseil supérieur de la condition féminine de la région du Kurdistan, elle a organisé les 3 et 4 août à Erbil une conférence nationale portant sur l'autonomisation des femmes aux fins de la lutte contre les conséquences du terrorisme. Des responsables des pouvoirs publics, des personnalités religieuses, des représentants de la société civile et des représentants de la communauté internationale de premier plan y ont participé. Il est ressorti de la conférence qu'il fallait redoubler d'efforts pour libérer les femmes et les filles enlevées par l'EIIL et fournir des services complets aux femmes qui sont touchées par le conflit.

B. Assistance électorale

36. Au cours de la période considérée, la MANUI a poursuivi sa collaboration avec les institutions électorales et les organes législatifs irakiens. Le 13 septembre, mon Représentant spécial a tenu une réunion avec le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante afin d'étudier la question des domaines d'action prioritaire pour la poursuite de l'assistance électorale, compte tenu des recommandations formulées en 2015 par la mission d'évaluation des besoins électoraux. À la suite de ces consultations, la MANUI et la Haute Commission électorale indépendante sont tombées d'accord sur une série de domaines à privilégier, notamment la gestion des résultats d'élections, les modalités de vote des déplacés, les bases de données et listes électorales, le cadre juridique, l'enregistrement des partis politiques et la problématique hommes-femmes. La Mission est en train de réadapter ses capacités d'assistance technique afin de répondre aux besoins recensés.

37. La MANUI a également continué à suivre l'avancée des discussions entre la Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission électorale indépendante de la région du Kurdistan en vue de définir leurs rôles et responsabilités respectifs. En août, les présidents de ces deux institutions électorales ont indiqué séparément à mon Représentant spécial que des progrès avaient été réalisés concernant l'élaboration d'un mémorandum d'accord entre les deux commissions.

38. Le 13 juin, la présidence de la région du Kurdistan a publié un décret fixant la date de l'élection présidentielle au 20 août. Lors d'une réunion d'information du corps diplomatique tenue à Erbil le 19 août, la Haute Commission électorale indépendante de la région du Kurdistan a de nouveau déclaré qu'elle avait besoin d'au moins 180 jours à partir du moment où les fonds étaient débloqués et la loi électorale adoptée pour organiser une élection dans la région. Le 8 septembre, le Président de cette commission a demandé l'appui de la MANUI pour installer son centre de saisie des données, mettre en place un dispositif de gestion des résultats des élections et animer des ateliers de renforcement des capacités.

39. Le 26 juillet, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé avoir reçu une nouvelle pétition d'électeurs de la province de Bassora visant à transformer cette province en région. Après avoir comparé les noms et les signatures

figurant à l'appui de la demande à ceux figurant sur les listes électorales pour la province de Bassora, la Commission a déclaré le 18 août que les noms et signatures valides permettaient d'atteindre le seuil de 2 % requis pour la première étape du processus selon la loi sur la création des régions (loi n° 13 de 2008). Au total, 57 933 électeurs de Bassora ont signé la pétition, dont 46 212 figuraient sur les listes électorales de la Commission, soit 2,6 % des 1 741 599 électeurs inscrits dans la province. De ce fait, la Commission a préparé et présenté au Conseil des ministres un plan d'opérations et un budget de fonctionnement pour le processus. Néanmoins, aucun crédit budgétaire n'a jusqu'à présent été ouvert pour financer les activités suivantes.

C. Faits nouveaux et activités se rapportant aux droits de l'homme

40. Le conflit armé en cours, les actes de violence et le terrorisme continuent à frapper lourdement les civils. Entre le 13 juillet et le 16 septembre, la MANUI a recensé au moins 4 785 victimes civiles (1 739 tués et 3 046 blessés), ce qui porte le nombre total de ces victimes en Iraq depuis le début de l'année 2015 à au moins 18 457 personnes (6 123 tués et 12 334 blessés).

41. La MANUI a reçu de nombreuses informations faisant état de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises contre des civils de manière apparemment généralisée et systématique, en particulier par l'EIIL. Il s'agit notamment d'attaques prenant pour cibles des civils et des infrastructures civiles, de meurtres, d'enlèvements, de viols et d'autres formes de violences sexuelles, du recrutement forcé d'enfants, de destructions gratuites et de pillages, et du déni des droits et libertés fondamentaux. Les membres des minorités, les femmes, les enfants et les personnes handicapées ou âgées demeurent particulièrement vulnérables. On estime que le nombre de femmes et enfants, principalement des yézidis, qui restent prisonniers de l'EIIL pourraient atteindre 1 500.

42. L'attaque la plus meurtrière ayant pris pour cible des civils a eu lieu dans la province de Diyala le 17 juillet, au moment où les célébrations de l'Aïd al-Fitr commençaient. Un véhicule piégé a explosé dans le marché de Khan Bani Saad, tuant au moins 108 civils (dont 3 policiers) et en blessant 167 autres (dont 7 policiers). Au moins 20 personnes – principalement des civils – ont été portées disparues et n'ont pour l'instant pas été retrouvées. L'EIIL a revendiqué l'attentat sur les médias sociaux. Une attaque similaire s'est produite le 10 août lorsqu'un kamikaze qui conduisait un véhicule chargé d'explosifs a pris pour cible un marché très fréquenté situé en périphérie immédiate de Baqouba, tuant au moins 61 personnes et en blessant au moins 88 autres, dont 4 enfants. Cet attentat a également été revendiqué par l'EIIL.

43. Cette organisation a continué à enlever, assassiner et punir ceux qui s'opposaient à son idéologie et à son pouvoir, parmi lesquels des personnalités religieuses, d'anciens fonctionnaires, des journalistes, des avocats, des universitaires et des étudiants, d'anciens candidats aux élections, des membres des Forces de sécurité irakiennes et des Forces de mobilisation populaire et des membres de partis politiques qui lui sont hostiles. À titre d'exemple, on peut citer l'exécution publique en juillet à Ramadi de huit civils accusés de coopérer avec les

Forces de sécurité irakiennes, l'enlèvement de 53 personnes travaillant pour la Haute Commission électorale indépendante à Mossoul le 24 juillet, suivi par le meurtre de 28 d'entre elles le lendemain, l'exécution publique de l'imam de la mosquée al-Hamid de Mossoul sous prétexte qu'il aurait critiqué le groupe terroriste et l'exécution publique d'un journaliste à Mossoul en août. Ce même mois et dans la même ville, l'EIL a affiché une liste sur laquelle figuraient les noms de plus de 2 000 personnes qu'il prétendait avoir exécutées. Il a également assassiné quatre journalistes et exécuté cinq personnes accusées d'être affiliées à la coalition Mouttahidoun (dont trois candidates de cette organisation).

44. L'EIL a également continué à enlever des civils et à détruire des bâtiments à vocation culturelle et religieuse. À la suite de l'attentat commis contre un groupe de ses partisans à l'aide d'un engin explosif improvisé dans le district de Haouija (province de Kirkouk) le 18 août, l'EIL a enlevé au moins 90 civils dans ce district entre le 2 et le 7 septembre. Le 22 août et le 12 septembre, il a également démoli deux églises syro-orthodoxes à Mossoul.

45. L'EIL a continué d'imposer de strictes limitations aux déplacements dans les zones qu'il contrôle, notamment à Mossoul et dans les districts de Haouija et de Chirqat. Très peu de marchandises entrent et sortent de Mossoul, car l'organisation exige des commerçants qui souhaitent voyager qu'ils désignent une personne pour servir de caution et qu'ils lui laissent des biens en gage afin de s'assurer qu'ils reviendront. Dans cette ville, l'EIL a coupé la plupart des accès à Internet vers le milieu du mois d'août. Quatre familles (au moins 20 personnes) sont mortes de faim et de soif dans la province de Salah el-Din autour du 15 juillet en essayant de s'enfuir du territoire contrôlé par le groupe en passant par les monts Hamrin. Les 19 et 20 juillet, un nombre indéterminé de familles auraient été enlevées dans les monts Hamrin par l'EIL, qui aurait également exécuté des civils accusés d'aider des personnes à sortir clandestinement des zones qu'il contrôle.

46. La MANUI a continué à recevoir des informations selon lesquelles des milices et des groupes armés progouvernementaux auraient commis des violations des droits de l'homme. Les Arabes sunnites ont notamment été visés, principalement dans la province de Diyala. Le 12 août, environ 50 membres de la communauté arabe sunnite ont été enlevés dans le district de Baqouba (province de Diyala) et les corps d'au moins 17 d'entre eux ont été retrouvés dans les eaux de la Diyala le même jour. Une grande partie des enlèvements auraient eu lieu aux points de contrôle tenus par les Forces de sécurité irakiennes et les forces qui leur sont associées ou à proximité. Le 1^{er} septembre, des miliciens auraient enlevé au moins 40 Arabes sunnites près du district de Balad (province de Salah el-Din). On ignore ce que ces personnes sont devenues. Il a aussi été signalé que des individus habillés en peshmergas ont détruit des maisons et d'autres constructions dans les quartiers arabes sunnites de Jalaoula (province de Diyala) vers le 16 août.

47. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, coprésidée par la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a répertorié 96 cas de violations commises contre des enfants pendant la période considérée. L'ONU a noté une diminution du nombre de cas signalés due à l'impossibilité d'entrer en contact avec les personnes touchées et à un accroissement des déplacements de population. Les meurtres et les mutilations ont continué à faire partie des violations les plus fréquemment constatées : 331 enfants en auraient été victimes (135 tués et 196 blessés). D'après

les informations disponibles, les combats entre les parties au conflit auraient coûté la vie à 63 enfants, tandis que les attentats terroristes ont tué 72 enfants et en ont blessé 99 autres, principalement dans la province de Diyala et à Bagdad.

48. L'EIIL continue de recruter des enfants dans la province de Ninive, en particulier à Mossoul et à Tell Afar, ainsi que dans la province d'Anbar. Il a publié sur les médias sociaux des photos et des vidéos de séances d'entraînement de garçons. Sur ces images, on voit aussi des garçons commettre des crimes, et notamment tuer, mutiler ou torturer des civils. Il a également été signalé que L'EIIL avait exécuté certains de ses combattants mineurs. Le 18 août, il a mis à mort 18 mineurs pour avoir déserté la ligne de front dans la province d'Anbar. Par ailleurs, la poursuite du recrutement et de l'emploi d'enfants par des groupes affiliés aux Forces de mobilisation populaire reste très inquiétante. Selon certaines informations, des enfants participeraient au combat au côté de ces forces dans les provinces d'Anbar et de Ninive.

49. Le 12 août, le Gouvernement régional du Kurdistan a fait exécuter trois personnes qui avaient été condamnées en avril 2014 pour l'enlèvement et le meurtre de deux filles. Il s'agissait des premières exécutions dans la région depuis que le Gouvernement régional avait instauré un moratoire officiel sur l'application de la peine de mort en 2008. Plus tard en août, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est déclaré profondément déçu et a prié instamment le Gouvernement régional de s'engager de nouveau à respecter ce moratoire et d'en officialiser l'existence.

50. L'Iraq est fier de sa tradition de liberté d'expression et ambitionne de montrer l'exemple dans la région. Cependant, au cours de la période considérée, la MANUI a reçu encore plus d'informations selon lesquelles des manifestants et des journalistes avaient été harcelés ou agressés par des personnes non identifiées que par le passé. Il lui a également été signalé que des journalistes auraient été harcelés par les forces de sécurité ou des forces qui leur sont associées lors de manifestations contre la corruption et la mauvaise qualité des services publics qui ont eu lieu à Bagdad les 7, 14 et 21 août. Deux professionnels des médias auraient été agressés au cours d'une manifestation similaire dans la province de Karbala le 14 août. De plus, le 17 juillet à Bassora, les forces de sécurité auraient tiré sur des manifestants, tuant l'un d'entre eux et en blessant trois autres et, le 22 août, des hommes armés non identifiés ont attaqué des manifestants devant le Conseil provincial de Bassora.

D. Camp Nouvel Iraq et camp Hourriya

51. La réinstallation en lieu sûr hors d'Iraq des derniers résidents du camp Hourriya reste la seule solution durable et viable pour ces personnes. Les fonds alloués à la surveillance du camp seront épuisés dans les prochains mois. Il sera alors tout simplement impossible de contrôler que les droits de l'homme y sont respectés.

52. Le 4 août et le 14 septembre, au cours de réunions avec le Comité responsable du camp Hourriya au sein du Gouvernement iraquien, mon Représentant spécial a confirmé l'engagement de l'ONU à appliquer le mémorandum d'accord conclu entre le Gouvernement et l'Organisation. Il a également assuré que l'ONU poursuivrait

ses activités de suivi des droits de l'homme et de la situation humanitaire, et continuerait d'établir des rapports à ce sujet.

53. Ma Conseillère spéciale pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp Hourriya et Sous-Secrétaire générale, Jane Lute, s'est rendue en visite officielle à Bagdad le 14 septembre. Elle y a informé le Comité des progrès accomplis dans la réinstallation des résidents et présenté des mesures qui permettraient de renforcer le processus. Lors de cette réunion, le Gouvernement a accepté de continuer à collaborer avec l'ONU pour trouver des solutions de réinstallation et d'envisager d'autoriser des diplomates en poste en Iraq à se rendre dans le camp. De son côté, l'ONU continuera à chercher comment inciter les États à aider le Gouvernement iraquien à trouver hors d'Iraq des lieux d'accueil sûrs pour les derniers résidents du camp Hourriya.

54. En dépit des obstacles rencontrés tout au long du processus de réinstallation, à savoir le refus intermittent du groupe d'y participer, une dynamique s'est créée. À ce jour, les demandes à caractère humanitaire de tous les résidents ont été examinées par l'ONU et plus de 800 personnes ont trouvé une solution sous la forme d'une réadmission ou d'une réinstallation dans un autre pays. L'objectif actuel est de réinstaller 300 personnes supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2015, ce qui porterait le nombre total des résidents du camp ayant quitté l'Iraq à 1 100. Ce chiffre représente plus du tiers des résidents recensés par l'ONU.

E. Assistance humanitaire, reconstruction et développement

55. En Iraq, plus de 8,6 millions de personnes (soit près de 25 % de la population du pays), dont 3,2 millions de déplacés répartis sur plus de 3 400 sites, ont encore besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Cela correspond à une augmentation de plus de 400 000 personnes depuis mon précédent rapport, en plus des 250 000 réfugiés syriens qui se trouvent déjà en Iraq.

56. Grâce au soutien généreux de nombreux donateurs, l'ONU, ses partenaires et le Gouvernement ont continué à venir en aide aux personnes les plus vulnérables dans tout le pays : en moyenne, 2 millions de personnes ont reçu une assistance (nourriture, soins médicaux, logement, eau et sécurité) chaque mois. Néanmoins, les fonds versés pour l'action humanitaire sont insuffisants par rapport aux besoins, qui ne cessent de croître. À l'heure actuelle, ils ne couvrent que 52 % des besoins annuels et représentent seulement 40 % du montant demandé dans le cadre de l'appel hautement prioritaire lancé pour la période qui va de juillet à décembre 2015. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations humanitaires seront bientôt contraintes de suspendre ou d'interrompre des centaines de programmes et d'activités à caractère vital faute de moyens financiers.

57. Pour pouvoir continuer à fournir une aide alimentaire essentielle, le Programme alimentaire mondial (PAM) a été obligé de diminuer la valeur des bons d'alimentation et la taille des rations alimentaires. Environ 300 000 déplacés ont reçu des bons d'alimentation en août, puis des bons d'une valeur réduite en septembre et en octobre; 824 000 autres personnes ont bénéficié d'une assistance en nature. L'aide d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a stimulé la production maraîchère destinée aux populations rurales des provinces de Souleimaniyé, Kirkouk et Anbar,

en ciblant plus particulièrement les ménages dirigés par des femmes, a profité à 4 050 foyers.

58. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et ses partenaires ont continué à surveiller les points de contrôle afin d'aider les civils, fourni une aide juridique à 76 400 personnes déplacées à l'intérieur du pays et évalué les besoins de 127 000 personnes. Le programme psychosocial de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a permis d'apporter un soutien psychologique à 12 402 personnes, dont la majorité était issue de groupes minoritaires. L'UNICEF a assuré des services de ce type pour 70 000 enfants déplacés ou réfugiés. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué à soutenir des centres d'aide où 29 530 femmes et filles ont trouvé des informations et des services concernant la violence sexiste. Il a également renforcé les compétences de 16 agents en tenue en la matière. Le PNUD a apporté un soutien financier à six bureaux d'aide juridictionnelle rattachés à des tribunaux de Bagdad, Bassora, Erbil, Souleimaniyé et Dohouk et à six centres d'assistance juridique situés à l'intérieur de camps de réfugiés et de déplacés dans les provinces d'Erbil et de Dohouk.

59. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué d'héberger 113 000 déplacés dans 17 camps en Iraq, a construit 3 nouveaux camps et a achevé la remise en état de 122 centres collectifs et de 1 250 logements destinés à des familles. En août, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a remis aux autorités locales des logements préfabriqués et des installations permettant d'héberger 1 824 déplacés dans le camp de Bahirka (province d'Erbil). L'OIM a aidé 65 382 déplacés en leur distribuant 10 725 trousseaux d'articles non alimentaires saisonniers, 658 tentes et 345 caravanes. À la fin du mois de septembre 2015, l'UNICEF, le PAM, l'OIM, le FNUAP et neuf organisations non gouvernementales partenaires avaient apporté conjointement, dans le cadre du mécanisme de réaction rapide, une assistance vitale à environ 3,6 millions de personnes récemment déplacées et vulnérables, y compris dans des zones reculées des provinces d'Anbar, de Salah-el-Din, de Diyala et de Kirkouk.

60. L'UNICEF a apporté une aide à 7 000 foyers grâce à son programme d'assistance financière d'urgence, le HCR a donné de l'argent à 4 600 familles déplacées et l'OIM a pris en charge le transport de 2 990 familles.

61. L'UNICEF est intervenu auprès de plus de 78 000 enfants dans le cadre de la vaccination systématique contre la rougeole et a aidé 144 000 enfants touchés par le conflit à accéder à des services de surveillance de la croissance et de nutrition. Du 4 au 8 octobre, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Ministère de la santé ont célébré les journées nationales de vaccination contre la poliomyélite dans le dessein d'immuniser 5,9 millions d'enfants de moins de 5 ans et d'éradiquer la maladie. Même si l'Iraq a été radié de la liste des pays touchés par la poliomyélite en mai 2015, la mission d'évaluation conjointe UNICEF-OMS qui a été menée en août n'a pas pu établir qu'il n'y avait plus de propagation résiduelle du poliovirus dans le pays, essentiellement en raison de l'absence de mécanismes de surveillance efficaces dans les zones prioritaires des provinces de Bagdad et de Najaf.

62. En dépit des investissements considérables du Gouvernement iraquien, les dommages infligés aux infrastructures sanitaires et aux installations d'assainissement ont tellement fragilisé le système qu'une importante flambée épidémique de choléra s'est produite dans les provinces de Najaf et de Bagdad en

septembre. Avec le soutien des Nations Unies, le Ministère de la santé a pu contenir l'épidémie, qui, à la date du 7 octobre, avait toutefois touché plus de 1 200 personnes ayant survécu grâce à l'administration d'un traitement adéquat.

63. Le FNUAP a apporté son soutien à 21 maternités et 80 centres de soins de santé primaires, où ont été réalisés 3 596 accouchements assistés par du personnel qualifié. L'OIM a aidé 18 041 déplacés, 820 résidents des localités d'accueil et 201 professionnels de santé en facilitant l'accès aux soins de santé primaires, en renforçant les capacités du système national de soins, en assurant l'approvisionnement et en mettant en place des dispensaires et des antennes médicales mobiles. Grâce à l'appui de l'OMS et de ses partenaires du groupe thématique chargé des questions de santé, 2 658 691 personnes ont reçu des soins de santé dans le cadre de consultations médicales.

64. L'UNESCO a dispensé un enseignement secondaire à 14 500 déplacés dans des camps et des localités d'accueil et, le 23 août, elle a construit une école préfabriquée qui peut accueillir 500 élèves dans la ville de Souleimaniyé. L'UNESCO et les autorités irakiennes, dont des représentants de la région du Kurdistan, ont coordonné et surveillé les épreuves finales d'étudiants déplacés dans les universités publiques. En août, l'UNESCO et l'UNICEF ont apporté au système éducatif une aide qui a profité à plus de 25 000 enfants et adolescents déplacés, et ont construit des écoles préfabriquées pour 15 000 enfants déplacés.

65. Le PNUD a soutenu les efforts du Gouvernement pour stabiliser les zones libérées de l'emprise de l'EIL, particulièrement à Tikrit et aux environs, par le biais du mécanisme de financement pour la stabilité immédiate. Plusieurs projets d'infrastructures recensés par les autorités locales sont en cours de réalisation dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, de la santé et de l'éducation et profiteront à 85 000 personnes sur les 133 000 qui sont aujourd'hui revenues à Tikrit. On estime que la ville comptait auparavant 200 000 habitants. Un projet travail contre rémunération, qui se déroule dans le cadre d'un partenariat entre le PNUD et les organisations non gouvernementales locales, a commencé le 24 août et emploie quotidiennement 200 personnes afin de remettre en état les infrastructures publiques. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a continué à gérer le centre d'information, une initiative interinstitutionnelle financée par le HCR, le PAM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat. Plus de 850 déplacés se sont rendus dans ce centre afin de recevoir des informations et des conseils sur l'accès aux services humanitaires.

66. Dans les provinces de Dohouk et d'Erbil, la FAO a aidé 4 000 familles de réfugiés syriens en leur fournissant de l'alimentation pour bétail. Le FNUAP a apporté un appui à sept centres de soins de santé primaires situés dans des camps de réfugiés, qui ont réalisé 1 107 accouchements. L'UNICEF a débloqué des fonds spéciaux pour payer les salaires des enseignants syriens réfugiés et l'UNESCO a dispensé un enseignement secondaire à 4 500 réfugiés. Compte tenu des résultats de l'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition menée en juillet, le PAM a aidé quelque 50 000 réfugiés chaque mois en leur distribuant des vivres ou des bons d'alimentation. L'OMS a assuré la continuité de l'approvisionnement en médicaments et en matériel médical dans les camps et dans les localités d'accueil.

67. Depuis la mi-septembre, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, l'UNESCO a commencé à mettre en place le Centre national des programmes.

L'Organisation a aussi continué à fournir des prestations d'assistance technique et de renforcement des capacités pour la protection et la gestion du patrimoine culturel de l'Iraq. Le programme de renforcement des capacités mené par l'Initiative conjointe Iraq-Union européenne-OIM pour une meilleure gestion des migrations a permis de dispenser à 1 063 fonctionnaires une formation relative à l'intégration des populations déplacées, à la réintégration des personnes qui retournent chez elles, au règlement des différends fonciers et immobiliers, ainsi qu'aux systèmes de gestion des frontières qui permettent de combattre les migrations irrégulières, et de procéder à 10 évaluations sur la migration de main-d'œuvre et la lutte contre la traite des personnes. Dans le cadre du projet de l'OIM relatif à la police de proximité, des discussions ont été organisées et des programmes de formation des policiers élaborés.

F. Sécurité et questions opérationnelles

68. Bien qu'elle ne se soit jamais désintéressée de la question, l'ONU n'a pas encore conclu d'accord sur le statut de la MANUI, ce qui nuit à l'efficacité des opérations. Malgré l'instabilité de la situation en Iraq, les activités de l'ONU se poursuivent. Un agent local du HCR enlevé le 26 septembre a été libéré le 3 octobre grâce à l'action des Forces de sécurité irakiennes. Malheureusement, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne l'agent de la MANUI enlevé le 26 avril, dont on ne sait toujours pas où il se trouve. J'engage vivement le Gouvernement irakien à ne s'épargner aucun effort pour obtenir sa libération.

69. Au cours de la période considérée, la MANUI a continué de soutenir les activités de l'équipe de pays des Nations Unies, moyennant remboursement, et de financer la construction de nouveaux logements afin d'augmenter l'espace habitable. Afin de faire face à l'augmentation du trafic aérien de passagers entre Bagdad et les autres plateformes de correspondance, en particulier Erbil, la Mission a ajouté un avion à turbopropulseur de 19 places à sa flotte.

70. Le Gouvernement irakien révisé régulièrement le dispositif de sécurité en vigueur à Bagdad, notamment dans la Zone verte. La MANUI surveille la situation et reste en contact étroit avec les autorités compétentes afin de garantir que la sûreté et la sécurité de son personnel, de ses locaux et de ses opérations ne seront pas compromises par les changements adoptés.

G. Mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'évaluation stratégique

71. Dans sa résolution 2233 (2015), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte de manière plus détaillée de ma recommandation de revoir et de hiérarchiser les tâches de la MANUI. Celle-ci s'est attelée à la tâche en étroite concertation avec le Gouvernement irakien et en tenant compte de ses besoins et de l'évolution de la situation dans le pays. J'ai rencontré le Premier Ministre, M. Abadi, à New York le 30 septembre et ai notamment examiné avec lui comment l'ONU pouvait appuyer son programme de réformes, y compris en matière de lutte contre la corruption. Nous sommes convenus que le Gouvernement irakien intégrerait les objectifs de développement durable à ses politiques économiques et environnementales avec le soutien des organismes et de l'équipe de pays des Nations Unies. Nous sommes

aussi convenus que l'ONU et le Gouvernement iraquien coopéreraient en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent.

72. De même, mon Représentant spécial et ses adjoints ont engagé un dialogue avec le Ministre des affaires étrangères, Ibrahim al-Jaafari et d'autres hauts responsables de l'État. La fourniture d'une aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin reste difficile compte tenu du manque criant de moyens financiers. Les institutions des Nations Unies en charge de l'aide humanitaire continuent de s'employer à obtenir l'appui nécessaire pour pouvoir assurer l'aide d'urgence.

73. Mon Représentant spécial a redoublé d'efforts pour promouvoir le dialogue politique grâce à une série d'initiatives en faveur de la réconciliation nationale. Par ailleurs, étant donné qu'il est urgent de renforcer la lutte antiminés en Iraq, la MANUI a facilité les travaux du Service de la lutte antiminés de l'ONU. Des évaluations internes doivent également être réalisées afin de déterminer dans quels domaines une assistance en matière d'état de droit pourrait être fournie. De plus, un cadre stratégique intégré est en cours d'élaboration afin d'améliorer l'efficacité collective des activités des organismes des Nations Unies présents en Iraq. Il s'agit de mieux définir les objectifs et les activités de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies sur le plan de la politique, de l'action humanitaire, des droits de l'homme et du développement, dans le cadre d'une stratégie commune qui soit fondée sur une analyse actualisée de la situation en Iraq et au service du peuple iraquien et de son désir de paix. Enfin, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sera revu en fonction des priorités de l'Iraq et des organismes des Nations Unies, en tenant compte de la résolution 2233 (2015) du Conseil de sécurité.

IV. Observations

74. Dans un Iraq instable aux prises avec des difficultés économiques et sociales et d'autres problèmes structurels de plus en plus graves, le peuple a fait entendre pacifiquement sa voix et demandé au Gouvernement d'améliorer l'efficacité de l'État, la gouvernance et la lutte contre la corruption. Les réformes qui visent à supprimer la corruption, à débarrasser les institutions publiques du superflu, à fournir au Gouvernement l'expertise dont il a grand besoin et à améliorer les services offerts à la population sont de puissants leviers de nature à renforcer la confiance dans le Gouvernement et à ouvrir des perspectives à l'Iraq et à son peuple, ainsi qu'à cimenter l'unité nationale et à accélérer la réconciliation. Le Gouvernement doit absolument saisir cette occasion et profiter de la bonne volonté populaire pour faire des réformes profondes. Je me félicite donc que le Conseil des représentants ait approuvé ces réformes et insiste sur le fait que la concertation et la coopération politique sont la clef du changement en Iraq. Le Gouvernement doit par ailleurs continuer de laisser le peuple exprimer de façon pacifique sa vision de l'avenir. À cet égard, il doit tout faire pour garantir que le droit des citoyens à la liberté d'expression et de réunion est strictement protégé et respecté.

75. Il est essentiel que le Gouvernement iraquien continue de lutter contre l'EIIL. Il a besoin pour cela d'un appui plus marqué et plus concret des pays de la région et, plus largement, de la communauté internationale, surtout de la Coalition internationale contre l'EIIL.

76. Dans le même temps, le Gouvernement, les forces politiques et la société civile de l'Iraq ne doivent pas perdre de vue la nécessité d'une réconciliation nationale à même d'aboutir à un accord historique. Outre les réformes, il doit donc œuvrer sans relâche à la construction d'un système politique ouvert à toutes les composantes de la société iraquienne et combattre l'idéologie radicale. Je demande instamment aux dirigeants politiques de l'Iraq et aux chefs communautaires et religieux de travailler en étroite collaboration afin que l'action des uns et des autres aille dans le même sens. J'exhorte également les différentes familles politiques à parvenir au plus tôt à un accord sur les textes de loi qui sous-tendront le processus de réconciliation nationale et les dirigeants politiques irakiens à continuer de renforcer leur appui à la lutte contre le terrorisme.

77. Il est essentiel que les dirigeants du pays fassent front commun face aux nombreux défis à relever. C'est pourquoi je prie instamment les grands partis de la région du Kurdistan iraquien de s'entendre sans plus tarder sur la question de la présidence du Gouvernement régional du Kurdistan. Je réitère l'appel que j'ai lancé à Bagdad et à Erbil, demandant aux intéressés de poursuivre activement les négociations en vue de parvenir rapidement à une conception commune de l'accord conjoint sur les exportations de produits énergétiques et le partage des recettes, ainsi qu'à un règlement constitutionnel, équitable et global de toutes les autres questions litigieuses.

78. Je condamne dans les termes les plus vifs les meurtres, enlèvements, viols et actes de torture à nouveau perpétrés contre les Iraquiens par l'EIL, ainsi que le recrutement et l'emploi d'enfants et la destruction systématique d'un patrimoine culturel irremplaçable. Je demeure consterné par le fait que l'EIL continue de prendre pour cible les communautés minoritaires et ceux qui s'opposent à son idéologie, en particulier par le meurtre de candidats aux élections et de journalistes. J'exhorte le Gouvernement iraquien à faire tout son possible pour traduire les responsables de ces actes en justice. Je rappelle également à toutes les parties engagées dans la lutte contre l'EIL que toutes les opérations militaires doivent être conduites avec la plus grande prudence afin d'éviter de faire des victimes parmi les civils et de violer leur droits, en respectant strictement le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Je souligne en outre que, lorsqu'elles entreprennent des activités de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de lutte contre le terrorisme, toutes les parties de la région doivent prendre en compte la protection des femmes et des filles exposées au risque de violences sexuelles.

79. Le conflit en Iraq ne perd rien de son intensité et cause des déplacements internes à grande échelle. Le pays se situe maintenant au troisième rang mondial pour le nombre de déplacés (3,2 millions depuis janvier 2014). L'arrivée récente en Europe de dizaines de milliers de réfugiés irakiens venus de toute la région confirme que des millions d'Iraquiens sont dans une situation humanitaire catastrophique. Des centaines de milliers d'autres pourraient suivre si l'on ne fait pas plus pour alléger les souffrances des plus de 8 millions d'Iraquiens qui ont besoin de notre aide, y compris les personnes déplacées en Iraq. À l'approche de l'hiver, il faut trouver rapidement des fonds pour améliorer les conditions de vie dans les camps et dans les localités qui ont généreusement accueilli des familles déplacées, toutes ethnies et religions confondues, et offrir une solution concrète sans laquelle l'exode des Iraquiens va se poursuivre. Avec l'intensification du conflit, 1,4 million de personnes pourraient, avant la fin de l'année 2015, venir

grossir le nombre de ceux qui ont besoin d'une assistance vitale. Toutefois, l'argent manque pour financer les activités humanitaires en Iraq. Le plan d'intervention humanitaire des Nations Unies pour l'Iraq, qui a été lancé en juin pour le second semestre de 2015 avec l'ambition de lever 498 millions de dollars, n'est financé qu'à hauteur de 34 %. Je demande donc instamment aux partenaires régionaux et internationaux de l'Iraq de verser d'urgence leur contribution à ce plan.

80. La stabilisation et la remise en état des zones libérées doivent demeurer une priorité pour le Gouvernement iraquien eu égard au nombre alarmant de nationaux qui fuient la guerre, la persécution et la pauvreté et cherchent refuge à l'étranger. Il importe au plus haut point que le Gouvernement continue de prendre des mesures propres à assurer le retour des déplacés en rétablissant l'ordre et en faisant appliquer la loi dans les régions d'origine de ces personnes et en y reconstruisant les infrastructures. L'ONU entend bien maintenir l'assistance qu'elle offre par l'intermédiaire de ses bons offices et du Mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate.

81. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Ján Kubiš, et le personnel des Nations Unies en Iraq pour leurs efforts inlassables à l'appui du Gouvernement iraquien. Ils continuent d'offrir aide et assistance au Gouvernement et au peuple irakiens avec le plus grand dévouement. Je compte que les partenaires internationaux, en particulier les voisins de l'Iraq, continueront à aider mon Représentant spécial dans l'accomplissement de son mandat.
